

REUNION DU BUREAU DU 19 MAI 2017

DELIBERATION N°B17/068

Convention Opérationnelle entre la Commune de Poncins, Loire Habitat et l'EPORA Ancienne Cure

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R*321-6,
- VU la délibération n°16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative à la délégation de pouvoir accordée au Bureau,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit opérationnel, évalué à 10 000 € environ et du coût de revient prévisionnel de l'opération globale visant à requalifier un tènement d'habitat ancien en centre bourg qui s'élève à 50 000€ HT pour l'EPORA.
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du projet visant à requalifier un foncier en centre bourg afin de permettre la production de logements locatifs sociaux et de locaux de service considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier.
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Poncins, Loire Habitat et l'EPORA, relative au site de « l'ancienne Cure »,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Dino CINTERT

Le Premier Vice-Président

Raouf VIAL

23 MAI 2017

Guy LÉVI